



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI 2 FÉVRIER 2026 À 18 H 30.**

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité d'Ormstown a lieu le **lundi 2 février 2026, à 18 h 30**, à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown.

La séance sera diffusée en différé sur la chaîne YouTube en cliquant sur le lien prévu à cet effet, sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca.

En aucun temps durant la séance du conseil, il ne sera toléré que quiconque manque de respect envers un membre du conseil ou envers un employé(e), soit en paroles ou en gestes.

L'article 158 du *Code Municipal du Québec* prévoit que le maire ou la mairesse préside les séances du Conseil.

L'article 159 du *Code Municipal du Québec* stipule que le maire ou la mairesse qui préside une assemblée du conseil, maintient l'ordre et le décorum durant la séance.

Le maire ou la mairesse qui préside peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre durant la séance du conseil. Le fait que la loi mentionne que les séances du conseil sont publiques, ne signifie pas que les séances du conseil soient des réunions du public où il est possible de dire n'importe quoi, n'importe quand. Donc, il ne sera pas toléré qu'un citoyen dans la salle, ne perturbe d'aucune façon le déroulement de la séance. Quiconque interrompt les procédures durant la séance sera expulsé de la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences:

Absences:

Le Maire : Philippe Besombes
Conseiller 1 : René Gauthier
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseillère 3 : Jane Fairhurst
Conseiller 4 : Michel André Émond
Conseillère 5 : Valérie Taillefer
Conseiller 6 : Robert Greig

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Philippe Besombes, Monsieur Daniel Leduc, Directeur Général, et la Greffière et Directrice des affaires juridiques, M^e Antonina Roudavina, sont également présents.

Tous les membres du Conseil présents attestent avoir reçu l'avis de convocation incluant l'ordre du jour dans le délai prescrit.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Allocution du maire

La séance est déclarée ouverte par le maire à 18h32

26-02-024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Avant l'adoption de celui-ci, le maire indique qu'un ajout doit être apporté à l'ordre du jour, soit l'ajout de la résolution suivante :
Ajout dans la section « 10. LOISIRS ET CULTURE », d'une résolution intitulée « 10.5. Autorisation de signature–Bail de la bibliothèque municipale(Complexe Médical Ormstown Inc.) »

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Valérie Taillefer
APPUYÉ par la conseillère Jane Fairhurst
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié, incluant l'ajout d'un point précité :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Allocution du maire;

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAUX

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2026;

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

- 4.1 Liste des comptes à payer au 2 février 2026;
- 4.2 Approbation et entérinement de la transaction et quittance mutuelle dossier concernant le litige numéro 760-17-007472-254;

5 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 5.1 Dépôt du projet de règlement 171-2026 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités municipaux;
- 5.2 Dépôt du projet de règlement 131-2026 concernant les animaux domestiques et chiens dangereux;
- 5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 147.1-2025 modifiant le Règlement concernant le plan d'urbanisme 147-2023;
- 5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 148.4-2025 modifiant le Règlement de zonage 148-2023;
- 5.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 151.1-2025 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 151-2023;
- 5.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 172-2026 pour le financement des travaux la Route 138A, 3e rang, ch. Rivière-Châteauguay et la montée du Rocher;
- 5.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 173-2026 pour le financement des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines sur la rue Prince-Albert;

6 CONSEIL MUNICIPAL

- 6.1. Modification de la résolution Nomination d'un représentant au conseil d'administration - Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent;

7 TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

- 7.1. Autorisation de procéder à un Appel d'offres sur invitation ORM2026-05 pour l'entretien de pelouse dans les parcs et espaces verts municipaux;
- 7.2. Autorisation de procéder à un Appel d'offres sur invitation ORM2026-06.1 pour l'acquisition des compteurs d'eau;
- 7.3. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation ORM2026-06.2 pour l'installation des compteurs d'eau;
- 7.4. Autorisation de vente de véhicules municipaux excédentaires;
- 7.5. Appel d'offres pour les travaux PAVL- ROUTE 138A, 3e rang, ch. Rivière-Châteauguay et la montée du Rocher;
- 7.6. Ajout au contrat de Diamètre Conseil Travaux Hôtel de ville;
- 7.7. Appel d'offres pour les travaux de reconstruction des infrastructures souterraines sur la rue Prince-Albert;
- 7.8. Dépôt de la programmation des projets financés par la TECQ 2024-2028;
- 7.9. Autorisation la demande d'aide financière d'achat d'équipement de tri lors d'événement;
- 7.10. Demande formelle au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de devancer les travaux de remplacement d'un ponceau affaissé et d'intervenir de façon urgente sur le chemin Lower Concession qui est fermé;

8 SÉCURITÉ INCENDIE

- 8.1. Gestion et accompagnement du Service de Sécurité Incendie (SSI) de la municipalité d'Ormstown dans le suivi des actions inscrites au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;
- 8.2. Coopération et gouvernance municipale – bonification de l'entente intermunicipale qui encadre le service régional de prévention des incendies;

9 URBANISME

- 9.1. Permis émis – janvier 2026;

10 LOISIRS ET CULTURE

- 10.1. Rapport des activités de la Bibliothèque – février 2026;
- 10.2. Journées de la persévérance et réussite scolaire du 16 au 20 février 2026;
- 10.3. Mise en place de bourses pour la persévérance scolaire;
- 10.4. Modification de l'offre de service pour l'accompagnement de la Municipalité à une demande de programme de subvention PAFIRSPA;
- 10.5. Autorisation de signature – Bail de la bibliothèque municipale (Complexe Médical Ormstown Inc.);

11 COMMUNICATION

- 11.1. Aucun sujet à traiter;

12 CORRESPONDANCE ET DEMANDES

12.1 Aucun sujet à traiter;

13 VARIA

14 PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

26-02-025 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2026

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Michel André Émond
APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 janvier 2026 tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

26-02-026 4.1 Approbation des opérations financières

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Valérie Taillefer
APPUYÉ par le conseiller Robert Greig
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à leurs questions;

D'APPROUVER la liste des opérations financières et un décompte de la marge de crédit - projet Rang des Botreaux, en date du 2 février 2026, jointes au présent procès-verbal à **l'Annexe A**, pour des montants respectifs de 331,550.55 \$ et 7,599.85 \$.

ADOPTÉE

26-02- 027 4.2 Approbation et entérinement de la transaction et quittance mutuelle dossier concernant le litige numéro 760-17-007472-254

ATTENDU QUE le ou vers le 2 octobre 2025 la Municipalité a déposé à la Cour supérieure une Demande introductive d'instance en injonction provisoire, interlocutoire et permanente en diffamation portant le numéro de cour 760-17-007472-254;

ATTENDU QU' à la suite d'une conférence de règlement à l'amiable, une Transaction et quittance mutuelle a été signée entre les parties;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Michel André Émond
APPUYÉ par le conseiller Robert Greig
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'APPROUVER ET D'ENTÉRINER la Transaction et quittance mutuelle signée le 22 janvier 2026.

ADOPTÉE

5.1 Dépôt du projet de règlement 171-2026 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 19 janvier 2026 à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, le projet de règlement 171-2026 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités municipaux serait déposé pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, le conseil prend acte du dépôt du projet de règlement numéro règlement numéro 171-2026, intitulé Règlement établissant les règles de constitution et de régie interne des comités municipaux;

La dispense de lecture du projet de règlement est accordée, chacun des membres du conseil attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement.

5.2 Dépôt du projet de règlement 131-2026 concernant les animaux domestiques et chiens dangereux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 19 janvier 2026 à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, le projet de règlement 131-2026 concernant les animaux domestiques et chiens dangereux serait déposé pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, le conseil prend acte du dépôt du projet de règlement numéro 131-2026 concernant les animaux domestiques et chiens dangereux;

La dispense de lecture du projet de règlement est accordée, chacun des membres du conseil attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement.

5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 147.1-2025 modifiant le Règlement concernant le plan d'urbanisme 147-2023

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller René Gauthier à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera déposé pour adoption le règlement 147.1-2025 modifiant le Règlement concernant le plan d'urbanisme 147-2023.

EN CONSÉQUENCE, le conseil prend acte du dépôt du projet de règlement numéro 147.1-2025, modifiant le Règlement concernant le plan d'urbanisme 147-2023.

La dispense de lecture du projet de règlement est accordée, chacun des membres du conseil attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement.

5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 148.4-2025 modifiant le Règlement de zonage 148-2023

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Valérie Taillefer à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera déposé pour adoption le règlement 148.4-2025 modifiant le Règlement de zonage 148-2023.

EN CONSÉQUENCE, le conseil prend acte du dépôt du projet de règlement numéro 148.4-2025 modifiant le Règlement de zonage 148-2023.

La dispense de lecture du projet de règlement est accordée, chacun des membres du conseil attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement.

5.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 151.1-2025 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 151-2023

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Jane Fairhurst à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera déposé pour adoption le règlement 151.1-2025 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 151-2023.

Le projet de règlement numéro 151.1-2025 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 151-2023 est déposé.

La dispense de lecture du projet de règlement est accordée, chacun des membres du conseil attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement.

5.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 172-2026 pour le financement des travaux la Route 138A, 3e rang, ch. Rivière-Châteauguay et la montée du Rocher

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel André Émond à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera déposé pour adoption le règlement numéro 172-2026 pour le financement des travaux la Route 138A, 3e rang, ch. Rivière-Châteauguay et la montée du Rocher

Le projet de règlement numéro 172-2026 pour le financement des travaux la Route 138A, 3e rang, ch. Rivière-Châteauguay et la montée du Rocher est déposé.

La dispense de lecture du projet de règlement est accordée, chacun des membres du conseil attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement.

5.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 173-2026 pour le financement des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines sur la rue Prince-Albert

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jacques Guilbault à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera déposé pour adoption le règlement numéro 173-2026 pour le financement des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines sur la rue Prince-Albert

Le projet de règlement numéro 173-2026 pour le financement des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines sur la rue Prince-Albert est déposé.

La dispense de lecture du projet de règlement est accordée, chacun des membres du conseil attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement.

26-02- 028

6.1 Modification de la résolution Nomination d'un représentant au conseil d'administration - Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent

ATTENDU QUE par la résolution no 25-12-340, adoptée le 1er décembre 2025, le conseil municipal de la Municipalité d'Ormstown a nommé Mme Valérie Taillefer, conseillère municipale, à titre de représentante de la Municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE cette résolution ne précise pas explicitement la durée du mandat ni son caractère renouvelable;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec demande, dans le cadre de ses audits, que les résolutions de nomination mentionnent expressément la date de début du mandat, sa durée ainsi que son caractère renouvelable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Robert Greig

APPUYÉ PAR la conseillère Jane Fairhurst

et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas :

QUE la résolution no 25-12-340 soit abrogée et remplacée par ce qui suit :

DE CONFIRMER la nomination de Mme Valérie Taillefer, conseillère municipale, district no 5, à titre de représentante officielle de la Municipalité d'Ormstown au conseil d'administration de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent;

QUE le mandat de Mme Valérie Taillefer est consenti pour une durée de trois (3) ans, à compter du 1er décembre 2025;

QUE ce mandat soit renouvelable, conformément aux règles applicables;

QUE toutes les autres dispositions de la résolution no 25-12-340 sont abrogées et remplacées par la présente résolution;

DE TRANSMETTRE une copie certifiée conforme de la présente résolution à l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent ainsi qu'à la Société d'habitation du Québec pour fins de mise à jour et de conformité administrative.

ADOPTÉE

26-02-029

7.1 Autorisation de procéder à un Appel d'offres sur invitation ORM2026-05 pour l'entretien de pelouse dans les parcs et espaces verts municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown est responsable de l'entretien des parcs et des espaces verts sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a recours à la sous-traitance depuis 2024 pour l'entretien de ses pelouses et souhaite évaluer les options disponibles pour les prochaines années;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande d'autoriser un appel d'offres sur invitation afin de comparer les offres pour des périodes contractuelles de un (1), deux (2) ou trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel André Émond

APPUYÉ PAR la conseillère Valérie Taillefer

et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas :

D'AUTORISER la Municipalité de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services d'entretien de pelouse dans les parcs et espaces verts municipaux, pour des durées contractuelles de : un (1), deux (2) ou trois (3) ans;

D'AUTORISER l'administration municipale à effectuer toutes les démarches nécessaires à la tenue de l'appel d'offres sur invitation, incluant la réception et l'analyse des soumissions;

QUE l'octroi du contrat fasse l'objet d'une résolution ultérieure du conseil municipal, à la suite de l'analyse des soumissions reçues.

ADOPTÉE

26-02-030

7.2 Autorisation de procéder à un Appel d'offres sur invitation ORM2026-06.1 pour l'acquisition des compteurs d'eau

ATTENDU QUE plusieurs compteurs d'eau installés dans les immeubles commerciaux et institutionnels de la Municipalité d'Ormstown sont désuets ou hors d'usage;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite moderniser son parc de compteurs d'eau et se doter de systèmes de lecture à distance afin d'améliorer la gestion et le suivi de la consommation d'eau potable;

ATTENDU QUE le bilan annuel de l'eau potable et la Stratégie municipale d'économie de l'eau potable recommandent la poursuite du remplacement des compteurs d'eau existants;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de nouveaux compteurs d'eau et des interfaces de lecture à distance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel André Émond

APPUYÉ PAR le conseiller Robert Greig

et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas :

D'AUTORISER la Municipalité de procéder à un appel d'offres pour l'acquisition de compteurs d'eau et d'interfaces de lecture à distance destinés aux secteurs commercial et institutionnel;

D'AUTORISER l'administration municipale à effectuer toutes les démarches nécessaires à la tenue de l'appel d'offres, incluant la publication, la réception et l'analyse des soumissions;

QUE l'octroi du contrat fasse l'objet d'une résolution ultérieure du conseil municipal, à la suite de l'analyse des soumissions reçues.

ADOPTÉE

26-02-031

7.3 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation ORM2026-06.2 pour l'installation des compteurs d'eau;

ATTENDU QUE la Stratégie municipale d'économie de l'eau potable et le bilan annuel de l'eau potable recommandent la mise à jour du parc de compteurs d'eau afin d'obtenir des données de consommation plus précises;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite moderniser son parc de compteurs d'eau et se doter de systèmes de lecture à distance afin d'améliorer la gestion et le suivi de la consommation d'eau potable;

ATTENDU QUE l'installation des compteurs d'eau doit être réalisée par un plombier certifié, conformément au Code de construction du Québec;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'installation des nouveaux compteurs d'eau et des interfaces de lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Gauthier

APPUYÉ PAR la conseillère Jane Fairhurst

et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas :

D'AUTORISER la Municipalité de procéder à un appel d'offres pour l'installation de compteurs d'eau et des interfaces de lecture, par un plombier certifié;

D'AUTORISER l'administration municipale à effectuer toutes les démarches nécessaires à la tenue de l'appel d'offres, incluant la publication, l'analyse des soumissions et la recommandation d'octroi;

QUE l'octroi du contrat fasse l'objet d'une résolution ultérieure du conseil municipal, à la suite de l'analyse des soumissions reçues.

ADOPTÉE

26-02-032

7.4 Autorisation de vente de véhicules municipaux excédentaires

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormsdown possède certains véhicules et équipements municipaux nécessitant des entretiens réguliers ainsi que des inspections annuelles, occasionnant des coûts récurrents;

ATTENDU QUE certains de ces véhicules sont peu ou rarement utilisés et sont désormais excédentaires aux besoins opérationnels de la Municipalité;

ATTENDU QU'IL est dans l'intérêt de la Municipalité d'optimiser la gestion de son parc de véhicules et de réduire les dépenses d'entretien et d'inspection associées à ces équipements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Taillefer

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Guilbault

et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas :

QUE Le conseil municipal déclare excédentaires et autorise la vente des véhicules municipaux suivants :

- **Unité no 92-24** : Niveleuse (grader) de marque Champion, année 1992;
- **Unité no 02-28** : Camion de marque International, année 2002;
- **Unité no 36** : Camion d'incendie utilisé pour le rinçage du réseau d'égouts;

QUE La vente de ces véhicules est autorisée tels quels, sans aucune garantie légale ou conventionnelle, aux risques et périls de l'acheteur;

QUE La Municipalité à procéder à la disposition de ces véhicules selon le mode jugé le plus avantageux pour la Municipalité (incluant notamment la vente de gré à gré ou par encan), et à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE Les sommes provenant de la vente des véhicules soient versées au poste budgétaire ou au fonds approprié, conformément aux règles financières en vigueur.

ADOPTÉE

26-02-033

7.5. Appel d'offres pour les travaux PAVL- ROUTE 138A, 3e rang, ch. Rivière-Châteauguay et la montée du Rocher

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormsdown a procédé à la mise à jour de son Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), lequel recense l'état des chaussées, ponceaux, glissières et ouvrages de drainage du réseau routier local;

ATTENDU QU'une aide financière a été accordée à la Municipalité pour la réalisation de travaux de réfection sur la route 138A, le 3e rang, le chemin Rivière-Châteauguay et la montée du Rocher, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement et sécurisation;

ATTENDU QUE la réalisation de ces travaux nécessite la tenue d'un appel d'offres publiques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel André Émond

APPUYÉ PAR la conseillère Jane Fairhurst

et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas :

D'AUTORISER la Municipalité d'Ormsdown à procéder à un appel d'offres publiques pour la réalisation des travaux de réfection de la route 138A, du 3e rang, du chemin Rivière-Châteauguay et de la montée du Rocher;

QUE l'octroi du contrat fasse l'objet d'une résolution ultérieure du conseil municipal, à la suite de l'analyse des soumissions reçues.

ADOPTÉE

26-02-034

7.6 Ajout au contrat de Diamètre Conseil Travaux Hotel De Ville

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormsdown a retenue les services de la firme Diamètre Expert Conseil pour le projet de mise aux normes de l'Hôtel de Ville et l'ajout d'un monte-personne,

ATTENDU QUE l'Entrepreneur n'a pas été en mesure de respecter son échéancier débutant le 24 février 2025 et finissant le 30 mai 2025,

ATTENDU QUE les travaux se sont étirés jusqu'en novembre 2025 par l'Entrepreneur;

ATTENDU QUE les services de surveillance des travaux par la firme Diamètre Expert Conseil ont dû être extensionnés jusqu'à la fin des travaux engendrant un montant supplémentaire de 6 932 \$+tx;

ATTENDU QUE l'article 1.5 de la section du devis 00 73 00 stipule que les honoraires additionnels des Professionnels sont facturés à la municipalité et ensuite débités du prix du contrat de l'Entrepreneur;

ATTENDU QUE l'ingénieure municipal recommande l'ajout au contrat de la firme dans ces conditions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Taillefer

APPUYÉ PAR le conseiller Michel André Émond

et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas

D'AUGMENTER le contrat en ingénierie mécanique du bâtiment de la firme Diamètre expert conseil, au montant de 6 932 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 23-020-00-722.

ADOPTÉE

26-02-035

7.7 Appel d'offres pour les travaux de reconstruction des infrastructures souterraines sur la rue Prince-Albert

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé, en 2020, un contrat à la firme Aquadata afin de réaliser un plan directeur portant sur l'évaluation de l'état des conduites des réseaux municipaux ainsi que des chaussées;

ATTENDU QUE ce plan directeur identifie les interventions à réaliser, leur degré d'urgence ainsi que les coûts approximatifs, et qu'il constitue un outil de planification pour les investissements municipaux à court, moyen et long terme;

ATTENDU QUE la réalisation de ces travaux nécessite le lancement d'un appel d'offres public sur conformément aux dispositions légales applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Guilbault

APPUYÉ PAR le conseiller Robert Greig

et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'AUTORISER la Municipalité à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Prince-Albert, conformément aux documents d'appel d'offres à être préparés par les professionnels mandatés;

QUE l'octroi du contrat fasse l'objet d'une résolution ultérieure du conseil municipal, à la suite de l'analyse des soumissions reçues.

ADOPTÉE

26-02-036

7.8. Dépôt de la programmation des projets financés par la TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE La Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

ATTENDU QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Robert Greig

APPUYÉ PAR le conseiller Michel André Émond

et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux

pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

26-02-037

7.9 Autorisation la demande d'aide financière d'achat d'équipement de tri lors d'événement

ATTENDU QUE la MRC offre un programme d'aide financière pour l'achat d'équipements de tri lors des événements;

ATTENDU QUE la Municipalité désire améliorer la gestion des matières résiduelles lors des événements dans ses parcs;

ATTENDU QUE la Municipalité encourage la responsabilité environnementale;

ATTENDU QUE la Municipalité désire embellir ses parcs avec des stations de tri plus esthétique;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par la conseillère Valérie Taillefer

APPUYÉ par le conseiller Michel André Émond

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas ;

D'AUTORISER la demande d'aide financière pour l'achat d'une station de tri.

ADOPTÉE

26-02-038

7.10 Demande formelle au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de devancer les travaux de remplacement d'un ponceau affaissé et d'intervenir de façon urgente sur le chemin Lower Concession qui est fermé

ATTENDU QU'un ponceau situé sur le rang du Trois dans la municipalité de St-Louis-de-Gonzague s'est affaissé il y a près d'un (1) an;

ATTENDU QUE le rang du Trois est la continuité du chemin Lower Concession de la municipalité d'Ormstown avec chacun les proportions respectives de 1,2 km et 5,2 km;

ATTENDU QUE cet affaissement a entraîné la fermeture complète du chemin Lower Concession à la circulation depuis cet événement;

ATTENDU QUE le chemin Lower Concession constitue une voie d'accès essentielle pour les résidents qui y demeurent, tant pour leurs déplacements quotidiens que pour les services d'urgence;

ATTENDU QUE l'état général de la chaussée du chemin Lower Concession est très détérioré et que plusieurs autres ponceaux présents sur ce tronçon montrent des signes sérieux de dégradation et d'instabilité;

ATTENDU QUE le risque d'un ou de plusieurs nouveaux effondrements de ponceaux est réel et pourrait rendre la route définitivement impraticable, compromettant ainsi la sécurité des personnes et l'accessibilité aux propriétés;

ATTENDU QUE malgré la situation, aucun programme d'aide financière gouvernementale n'est actuellement accessible pour le chemin Lower Concession en raison de son faible débit journalier moyen annuel (DJMA);

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas, à elle seule, des ressources financières nécessaires pour assumer les coûts importants liés au remplacement des ponceaux et à la remise en état sécuritaire du chemin Lower Concession;

ATTENDU QUE les délais prolongés avant l'intervention du MTMD aggravent la détérioration des infrastructures et augmentent les coûts futurs des travaux requis;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par le conseiller Robert Greig

APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le conseil municipal demande formellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de prioriser et de devancer les travaux de remplacement du ponceau affaissé sur le rang du Trois;

QUE le MTMD soit également sollicité afin d'évaluer de façon globale l'état des autres ponceaux présents sur le chemin Lower Concession et de planifier, dans les plus brefs délais, les interventions nécessaires pour prévenir de nouveaux effondrements;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de faire preuve de flexibilité quant aux critères d'admissibilité des programmes d'aide financière, notamment en ce qui concerne le DJMA, lorsque la sécurité des citoyens et l'accessibilité aux résidences sont en jeu;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, au député de la circonscription, ainsi qu'aux instances administratives concernées du MTMD;

QUE la municipalité se déclare disposée à collaborer avec le MTMD afin d'identifier des solutions techniques et financières permettant une réouverture sécuritaire du chemin Lower Concession dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

26-02-039

8.1 Gestion et accompagnement du Service de Sécurité Incendie (SSI) de la municipalité d'Ormstown dans le suivi des actions inscrites au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE la résolution no 25-06-215 a autorisé l'octroi d'un mandat à la firme Centre conseil en sécurité incendie (CCESI) pour la vérification des risques faibles;

ATTENDU QUE la résolution no 25-10-298 a entériné le dépôt et l'adoption du rapport final de la firme Centre conseil en sécurité incendie relativement au plan de mise en œuvre (PMO) de la municipalité, incluant des modifications au schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE la municipalité doit se conformer audit plan de mise en œuvre (PMO) et en assurer la mise en œuvre;

ATTENDU QUE la firme CCESI a soumis une offre de service visant le suivi et la mise en œuvre du PMO, la santé et la sécurité au travail, ainsi que l'accompagnement du Service de sécurité incendie en matière de gestion administrative et réglementaire;

ATTENDU QUE les modalités du mandat sont les suivantes :

- contrat à titre de travailleur autonome, sans avantages sociaux et sans lien d'emploi;
- présence mobile équivalant à deux (2) journées par semaine;
- durée du mandat à être évaluée selon l'avancement du plan de mise en œuvre (PMO);

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier

APPUYÉ par la conseillère Jane Fairhurst

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'OCTROYER le contrat à la firme Centre conseil en sécurité incendie (CCESI) pour la gestion et l'accompagnement du Service de sécurité incendie, tel que prévu à l'offre de service;

D'APPLIQUER les modalités du mandat énumérées ci-dessus;

D'AUTORISER une dépense maximale de 46 080 \$, taxes applicables en sus, le cas échéant;

D'AUTORISER le directeur général et le maire à fixer et à finaliser, pour et au nom de la municipalité, les modalités prévues au mandat, ainsi qu'à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'IMPUTER la dépense découlant de la présente résolution au poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

26-02-040

8.2 Coopération et gouvernance municipale – bonification de l’entente intermunicipale qui encadre le service régional de prévention des incendies

ATTENDU QUE la municipalité d’Ormstown reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux membre du service régional de prévention des incendie ci-dessous, désirent présenter un projet de bonification de l’entente intermunicipale qui encadre le service régional de prévention des incendies dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds région et ruralité;

Elgin;	Ormstown;
Franklin;	Saint-Anciet;
Hinchinbrooke;	Sainte-Barbe;
Howick;	Très-Saint-Sacrement;

ATTENDU QUE les Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie, déposées en mars 2025, par le ministère de la Sécurité publique rendent obligatoire l’adoption et la mise en œuvre de plusieurs programmes de prévention des incendies par les municipalités et les MRC;

ATTENDU QUE la mise en œuvre et le suivi de ces programmes obligatoires entraînent une augmentation significative des responsabilités et des besoins en ressources humaines spécialisées en prévention des incendies;

ATTENDU QUE la MRC et les municipalités locales faisant partie de l’entente intermunicipale relative aux services régionaux veulent bonifier l’entente en prévention des incendies en cours avec l’ajout d’une ressource en prévention des incendies;

ATTENDU QU’un appel de projet est en cours, du 5 janvier au 17 avril 2026, dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE l’objectif de ce volet est d’assurer une prestation de services de qualité aux citoyennes et aux citoyens en établissant des collaborations structurantes et durables entre les municipalités et en renforçant la gouvernance municipale, notamment au moyen de regroupement de municipalités;

ATTENDU QUE dans des appels de projets antérieurs, différents projets visant l’embauche d’une ressource en prévention incendie se sont révélés fructueux;

ATTENDU QUE la participation à cet appel de projet permettrait de financer 50% des dépenses associées à l’embauche et au travail d’une nouvelle ressource en prévention incendie

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par la conseillère Valérie Taillefer

APPUYÉ par le conseiller Michel André Émond

et résolu à la majorité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le conseil de la municipalité d’Ormstown s’engage à participer au projet de bonification de l’entente intermunicipale en prévention des incendies avec l’ajout d’une ressource en prévention des incendies;

QUE le conseil accepte d’assumer une partie des coûts, à savoir l’apport minimal exigé dans le cadre du programme;

DE NOMMER la MRC du Haut-Saint-Laurent responsable du projet, et autoriser le dépôt du projet de dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipal du Fond régions et ruralité, sous volet Coopération intermunicipale;

D’AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par la MRC du Haut-Saint-Laurent responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9.1 Liste des permis émis – janvier 2026

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des permis émis pour le mois de janvier 2026.

10.1 Rapport des activités de la Bibliothèque – février 2026

Le maire fait le rapport des activités à venir pour le mois de février 2026 :

- Nouvel arrivage de livres du Réseau BIBLIO. Cette semaine, nous avons reçu et classé des centaines de nouveaux documents dans le cadre de l'échange de livres qui s'effectue 3 fois par année. Venez bouquiner à la biblio, vous y ferez sûrement de belles découvertes!
- L'exposition intitulée « ICI / HERE », mettant en vedette les oeuvres de l'artiste Louise Kelly, se tient dans la Salle Bell du 17 janvier au 28 février 2026.
- Atelier formation « Apprendre à lire à votre bébé » avec M. Ken Dolphin, orthopédagogue, les 3 et 17 février de 19 :00 hres à 20 :00 hres.
- Le TRICOT-BIBLIO est de retour les jeudis après-midi ou en soirée. Venez tricoter ou crocheter avec d'autres passionnés.

26-02-041

10.2 Journées de la persévérance et réussite scolaire du 16 au 20 février 2026

PROCLAMATION

La persévérance scolaire est une clé essentielle pour l'épanouissement des jeunes et pour l'avenir de notre communauté. Chaque geste d'encouragement, chaque parole positive et chaque marque de soutien peuvent faire une réelle différence dans le parcours d'un élève. La Municipalité d'Ormstown reconnaît que la réussite éducative est une responsabilité collective qui mobilise les familles, les écoles, les organismes et l'ensemble de la communauté.

En appui aux Journées de la persévérance scolaire, la Municipalité invite ses élus, son personnel et l'ensemble de la population à souligner l'importance de soutenir les jeunes dans leur cheminement scolaire, notamment en portant les épinglettes et en posant des gestes de solidarité.

Par la présente, la Municipalité d'Ormstown proclame les Journées de la persévérance scolaire et réaffirme son engagement à encourager la réussite et la persévérance de tous les jeunes.

ATTENDU QUE la persévérance scolaire et la réussite éducative sont des enjeux majeurs pour le développement social, économique et communautaire;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire, organisées notamment par Pôle Réussite Montérégie, visent à sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance de soutenir les jeunes dans leur parcours scolaire;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par la conseillère Jane Fairhurst

APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas;

QUE la Municipalité d'Ormstown appuie l'initiative de Pôle Réussite Montérégie et encourage la population à souligner l'importance de la persévérance scolaire;

RECONNAÎT que la réussite éducative est une responsabilité collective impliquant les familles, les écoles, les organismes et la communauté.

ADOPTÉE

26-02-042

10.3 Mise en place de bourses de persévérance scolaire

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite souligner les efforts, la motivation et la persévérance des élèves fréquentant les établissements scolaires situés sur son territoire;

ATTENDU QUE la réussite éducative des jeunes constitue une priorité pour la Municipalité et qu'il est important d'encourager les élèves à poursuivre leur parcours scolaire;

ATTENDU QUE la période des Journées de la persévérance scolaire est une occasion privilégiée pour reconnaître publiquement les efforts des étudiantes et étudiants;

ATTENDU QUE la Municipalité désire établir des bourses destinées à récompenser la persévérance scolaire dans les établissements d'enseignement du territoire d'Ormstown;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier

APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ACCORDER les bourses de persévérance scolaire suivantes pour l'année 2026 :

- Les 3 écoles élémentaires d'Ormstown soit, Notre-Dame-du-Rosaire, Jean XXIII, Ormstown Elementary School : chacune une bourse de 150 \$;
- Les 2 écoles secondaire soit, Châteauguay Valley Regional High School (CVR) et École secondaire Arthur-Pigeon : chacune *une bourse de 500 \$*;
- Centre de formation professionnelle Châteauguay Valley Career Educational Center (CVCEC) : *une bourse de 600 \$*.

QUE ces bourses soient remises aux élèves méritants sélectionnés par les directions d'établissement, selon les critères de persévérance, d'efforts constants et d'attitude positive en classe;

QUE la dépense totale de 2 050 \$ soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet;

QUE le conseil municipal félicite les récipiendaires et les remercie de leur engagement envers la réussite scolaire;

ADOPTÉE

26-02-043

10.4 Modification de l'offre de service pour l'accompagnement de la Municipalité à une demande de programme de subvention PAFIRSPA;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 19 janvier 2026, la résolution 26-01-021 autorisant l'octroi d'un contrat à la firme Aedifica pour l'accompagnement de la Municipalité dans le cadre du dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite désormais déposer deux demandes de subvention distinctes pour deux projets différents;

ATTENDU QUE la firme Aedifica accompagnera la Municipalité dans la préparation et le dépôt des deux demandes de subvention, ce qui modifie l'étendue du mandat initial;

ATTENDU QUE cette modification entraîne une augmentation du montant du contrat;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour des raisons de clarté administrative et contractuelle, d'abroger et de remplacer la résolution 26-01-021;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier

APPUYÉ par le conseiller Robert Greig

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ABROGER la résolution 26-01-021 adoptée le 19 janvier 2026 et de la remplacer par la présente résolution;

D'ACCEPTER la proposition de services professionnels modifiée de la firme Aedifica, pour un montant maximal de 53 460,00\$ plus les taxes applicables, relativement à l'accompagnement de la Municipalité dans la préparation et le dépôt de deux demandes de subvention, incluant le programme PAFIRSPA;

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la dépense afférente soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet.

ADOPTÉE

26-02-044

10.5. Autorisation de signature – Bail de la bibliothèque municipale (Complexe Médical Ormstown Inc.)

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown occupe, depuis 2021, des locaux situés au Complexe Médical Ormstown afin d'y exploiter la bibliothèque municipale et d'y offrir des services publics à la population;

ATTENDU QUE l'ancien bail ne répondait plus aux attentes de la Municipalité devrait être remplacé par une nouvelle entente contractuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité et le propriétaire de l'immeuble ont négocié un nouveau bail visant à encadrer l'occupation des lieux pour l'exploitation de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE le projet de bail a été analysé par l'administration municipale et jugé conforme aux besoins de la Municipalité, sous réserve des ajustements convenus avec le bailleur;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite autoriser la conclusion dudit bail afin d'assurer la continuité des services de bibliothèque offerts à la population;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault

APPUYÉ par le conseiller Michel André Émond

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le conseil municipal autorise la conclusion du bail relatif aux locaux de la bibliothèque municipale situés au Complexe Médical Ormstown, selon les termes et conditions du projet de bail négociés par les parties et soumis au conseil;

QUE le maire et le directeur général soient, et sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit bail ainsi que tout document accessoire requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la présente résolution prenne effet à compter de son adoption.

ADOPTÉE

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

Aucun sujet à traiter

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes).

La période de questions a une durée de 30 minutes.

Il est demandé aux citoyens qui se présentent de s'identifier et de se limiter à poser une question. Si le temps le permet, il sera possible de poser une seconde question.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront transférées à la direction générale qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

Aréna Régional d'Huntington : La Municipalité fait partie de l'aréna et paie des frais annuels. Le conseiller Jacques Guilbault encourage les citoyens de la Municipalité d'Ormstown d'aller utiliser l'Aréna.

26-02-045

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault

APPUYÉ par le conseiller Michel André Émond

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la séance est levée à 19 :40

ADOPTÉE

(S) ORIGINAL SIGNÉ

Philippe Besombes
Maire

(S) ORIGINAL SIGNÉ

M^e Antonina Roudavina
Greffière

ANNEXE A

Nom fournisseur	Description	Solde
2547-0857 QUÉBEC INC. (infotech)	Contrat entretien et soutien - 1er janv au 31 mars 2026	5 170,73 \$
9386-0120 QUÉBEC INC	1 container - écocentre - 1 sem - Déc. 2025	1 118,14 \$
9483-3100 QUÉBEC INC.	Rép. Gyrophare VEH #33 et #34, inst. Miroir sur 6 roues	1 144,01 \$
9483-3100 QUÉBEC INC.	Fournitures pr rép. Station pompage poste Hôpital	1 839,60 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	133,408 L - Essence VEH #33	240,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	111,173 L - Essence VEH #33	200,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	138,966 L - Essence VEH #33	250,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	105,640 L - Essence VEH #33	190,05 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	128,975 L - Essence VEH #34	232,03 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	22,235 L - Essence VEH #21	40,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	22,870 L - Essence VEH #21	40,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	12,579 L - Essence VEH #21	22,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	63,060 L - Essence VEH #39	110,29 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	51,475 L - Essence Génératrice H.-V.	90,03 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	171,527 L - Essence Génératrice H.-V.	300,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	12,579 L - Essence VEH #21	22,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	72,516 L - Essence VEH #42	100,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	95,410 L - Essence VEH #34	166,87 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	171,527 L - Essence VEH #33	300,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	18,236 L - Essence VEH #21	31,89 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	20,011 L - Essence VEH #21	35,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	20,011 L - Essence VEH #21	35,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	76,962 L - Essence VEH #42	104,59 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	85,763 L - Essence VEH #35	150,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	41,868 L - Essence VEH #39	73,23 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	125,877 L - Essence VEH #39	220,16 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	80,939 L - Essence VEH #32	110,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	152,098 L - Essence VEH #33	266,02 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	18,301 L - Essence VEH #21	32,01 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	142,939 L - Essence VEH #30	250,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	55,573 L - Essence VEH #39	97,20 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	20,011 L - Essence VEH #21	35,00 \$
ADN COMMUNICATION	Alertes Municipales - Déc. 2025	89,77 \$
Aidan Varin	Remboursement KM juillet à décembre 2025	84,09 \$
Andy Gruer	Remboursement KM juillet à décembre 2025	145,36 \$
BOHEMEN JAMIE (ENR.)	Remboursement KM juillet à décembre 2025	135,79 \$
BOHEMEN, DEREK	Remboursement KM juillet à décembre 2025	17,13 \$
Bradley Demers	Remboursement KM juillet à décembre 2025	423,93 \$
Brett Bohemen	Remboursement KM juillet à décembre 2025	43,92 \$
BULMER, MICHAEL	Remboursement KM juillet à décembre 2025	321,26 \$
BULMER, MICHAEL	Kilométrage juillet 2025-corr	23,18 \$
C. S. BRUNETTE INC.	Essence VEH #21	32,39 \$
C. S. BRUNETTE INC.	Essence VEH 35	115,65 \$
CARRIÈRE ALI INC.	18,09 T - Pierre 0-3/4 - Inventaire St-Paul	521,01 \$
CARRIÈRE ALI INC.	36,29 T - Pierre 0-3/4 - Inventaire St-Paul	1 139,08 \$
CENTRE DE FORMATION ÉRIC LANGEVIN INC.	Formation 4 pompiers - CNESST	588,67 \$
Chris Pillozzi	Remboursement KM juillet à décembre 2025	14,29 \$
CMLEX CONSEIL INC.	Frais Service Juridique - Dossier #CM-263	12 359,85 \$
DANDURAND, PHILIPPE	Remboursement KM juillet à décembre 2025	99,07 \$
David Dandurand	Remboursement KM juillet à décembre 2025	39,75 \$
Don Hamilton	Remboursement KM juillet à décembre 2025	84,24 \$
DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	Services Juridique - Dossier #69019	287,44 \$
DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	Services Juridique - Dossier #56864	732,97 \$
Eric Barrette	Remboursement KM juillet à décembre 2025	29,23 \$

FERME BLAKE HOOKER	Remboursement KM juillet à décembre 2025	165,53 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	24.976 L - Essence VEH 205 - Pompiers	47,43 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	73.374 L - Essence VEH #39	132,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	132.175 L - Essence VEH #33	251,00 \$
Gord Denison	Remboursement KM juillet à décembre 2025	749,81 \$
Graeme McClintock	Remboursement KM juillet à décembre 2025	20,16 \$
GRUER STEVEN	Remboursement KM juillet à décembre 2025	262,94 \$
GUÉRIN, STEVE	Remboursement KM juillet à décembre 2025	166,39 \$
INFO EXCAVATION	Cotisation - Municipale 2025-2026	586,37 \$
Jack Lamb	Remboursement KM juillet à décembre 2025	96,04 \$
Joel Dumaresq	Remboursement KM juillet à décembre 2025	39,17 \$
Jordy Hebert-Bourdon	Remboursement KM juillet à décembre 2025	9,50 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	Achat 1 livre - Bibliothèque	13,64 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	Achat 1 livre - Bibliothèque	15,74 \$
Mackenzie Henderson	Remboursement KM juillet à décembre 2025	156,53 \$
Micheal Greig	Remboursement KM juillet à décembre 2025	241,92 \$
Mike Rember	Remboursement KM juillet à décembre 2025	82,51 \$
NATURE ACTION QUÉBEC INC.	Visite et production compte rendu - Ecocentre	2 174,08 \$
Pelouse Alex Gaulin	Contrat déneigement patinoires - 1er paiement	2 586,94 \$
Phillip Bourdon	Remboursement KM juillet à décembre 2025	104,12 \$
PUROLATOR INC.	Frais poste - Urbanisme	7,85 \$
PUROLATOR INC.	Frais poste - Urbanisme	7,85 \$
ROBERT DAOUST ET FILS INC.	4 collectes recyclage - Décembre 2025	11 833,96 \$
ROBERT DAOUST ET FILS INC.	112.90 TM ordures - Décembre 2025	36 386,14 \$
Ryan Schuster	Remboursement KM juillet à décembre 2025	5,47 \$
Sam Szaroz	Remboursement KM juillet à décembre 2025	21,60 \$
SANIBERT	1 toilette chauffée - Écocentre	330,47 \$
Scott McClintock	Remboursement KM juillet à décembre 2025	112,04 \$
Sidney Daniel	Remboursement KM juillet à décembre 2025	89,07 \$
Simon Dandurand	Remboursement KM juillet à décembre 2025	41,76 \$
Steve Greig	Remboursement KM juillet à décembre 2025	257,18 \$
Taylor Lamb	Remboursement KM juillet à décembre 2025	39,02 \$
Tim Rember	Remboursement KM juillet à décembre 2025	56,74 \$
Tom Pitcairn	Remboursement KM juillet à décembre 2025	59,18 \$
	Palements à effectuer	82 323,34 \$

Salaires à autoriser au 21 janvier 2026 **143 802,32 \$**

ADMQ	Renouvellement Cotisation Greffe 2026	588,67 \$
BELL Canada	Internet Bibliothèque du 23 déc au 22 janv.	174,71 \$
BELL MOBILITE	Ligne cellulaire traitement aqueduc et DG	67,97 \$
CAISSE DESJARDINS	REER DESJARDINS PPO1	2 953,76 \$
Cogeco	Téléphonie alarme - Garage 138A - Janv.	36,74 \$
GESTION MSDM INC.	Loyer Garage 201 - Janvier 2026	2 667,42 \$
HYDRO-QUEBEC	299 000 771 780 (2025-12-22)	7 394,83 \$
HYDRO-QUEBEC	299 000 771 913 (2026-01-05)	11 022,40 \$
LECLERC STÉPHANE	Remb. S. Leclerc -VEH #38 - Buse de	241,71 \$
MINISTRE DU REVENU	DAS PROVINCIAL	23 468,60 \$
MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉGULIER	20 621,41 \$
MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR OCCASIONNEL	3 023,28 \$
OUELLET SAMANTHA	Entretien ménager du 29 déc. 25 au 11 jan.	1 752,68 \$
PYRITEST INC. - MULTITEST	Dépôt - Contrat test d'amiante	6 293,00 \$
QUADIENT CANADA LTÉE	Achat timbres - Taxes 2026	4 599,00 \$
RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉGULIER	7 965,03 \$
RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉGULIER	8 324,29 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR OCCASIONNEL	1 372,61 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR OCCASIONNEL	1 339,10 \$
REFUGE CHABY ET CHIENS	Contrôle animalier - Déc. 2025	550,00 \$
ROBIDOUX ALAIN	A. Robidoux - Remb. 2 pantalons Tigre	64,39 \$
SERVICES GUY DANDURAND INC.	Remb - Chauffage pour panneau poste Linda	40,23 \$
visa desjardins	Adobe, Dîner Budget, bitdefender,	863,06 \$
	Total	105 424,89 \$

GRAND TOTAL **331 550,55 \$**

SOLMATECH INC. Traçabilité sols contam. - Rang des Botreaux **7 599,85 \$**